

Mont-de-Marsan, le 04/01/2024

Cabinet de la Préfète  
Direction des sécurités  
Bureau de l'éducation et de la sécurité routières  
Affaire suivie par : Jean-Régis TOULZE  
Tél : 05 58 06 59 06  
Mél : jean-regis.toulze@landes.gouv.fr

## **PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) APPEL A PROJETS – PDASR 2024**

La route reste une des premières causes de mort violente en France et tout le monde peut être concerné, directement ou indirectement.

Comme chaque année, les services de l'État, les collectivités locales du département des Landes, les acteurs associatifs et citoyens se mobilisent, à travers de multiples actions, pour sensibiliser la population landaise à la sécurité routière.

Le présent appel à projets, qui s'inscrit dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), participe à cette mobilisation.

Il a en effet vocation à soutenir financièrement et/ou matériellement les porteurs de projets dont les actions visant à rendre la route plus sûre auront été retenues pour 2024.

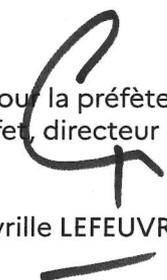
Ces dernières devront être en lien avec les enjeux définis dans le document général d'orientations (DGO) 2023-2027 et priorisés comme suit pour le département des Landes :

- ***Les deux-roues motorisés ;***
- ***Les conduites à risques ;***
- ***Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » ;***
- ***Le risque routier professionnel.***

Les dossiers sont à adresser **au plus tard le vendredi 23 février 2024** conformément aux dispositions mentionnées dans l'annexe.

La coordination Sécurité Routière de la Préfecture des Landes reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l'élaboration de vos actions.

Pour la préfète,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

  
Cyrille LEFEUVRE